



Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans le Groupe BPCE
Section syndicale Caisse d'Épargne Ile-de-France
24 bd de l'Hôpital 75005 Paris
01 70 23 53 40 ou 01 70 23 53 38
Site : www.sudbpce.com
Email : sudceidf@orange.fr



Appel à voter contre Sud

Le directoire de la CEIDF hors la loi

L'article L 2141-7 du code du travail «interdit à l'employeur ou à ses représentants d'employer un moyen quelconque de pression en faveur ou à l'encontre d'une organisation syndicale». Or le directoire qui, par la voix d'un de ses membres, directeur de la banque commerciale BDD, dénigre Sud à tour de bras et appelle à voter contre lui aux prochaines élections, bafoue ostensiblement la loi. Les témoignages de collègues abasourdis par une telle démarche en sont la preuve. Sud met en garde le directoire qui prend sciemment le risque de voir les prochaines élections contestées devant les tribunaux voire invalidées par ces derniers, à commencer par celles des représentants au COS. Il lui demande fermement de rompre avec ses pratiques illégales et de laisser les salariés choisir librement leurs délégués.

Gilles LEBRUN,
piètre chargé de com. des syndicats pro-patronaux

M. Lebrun, directeur de la BDD et membre du directoire, utilise la tribune qui lui est ouverte à chaque réunion de l'encadrement pour déverser son fiel sur **Sud** et la CGT. Les récentes réunions 4D ne font malheureusement pas exception. Entre logorrhée et boniment, il presse l'encadrement de voter pour la CGC ou la CFDT, seuls syndicats «responsables» à la CEIDF. Il ose même les désigner comme des «facilitateurs de vie».

En 2012 déjà, il exhortait les collègues à ne pas voter pour les «tracts verts ou jaunes» sans pour autant oser citer les syndicats signataires. Réfractaire et allergique à l'idée même de contre-pouvoir, le chef de file du réseau s'était assigné une mission : promouvoir les organisations syndicales labellisées «syndicats responsables». Malgré le résultat calamiteux de sa campagne de dénigrement - **Sud** arrivait en tête des élections avec 33.97 % des voix et se voyait confirmé à sa place de premier syndicat à la CEIDF - G. Lebrun s'entête et persévère.

→ N'est-on pas en droit d'attendre autre chose et surtout beaucoup mieux d'un dirigeant de la banque de détail, membre du directoire ?

→ Ne devrait-il pas plutôt s'attaquer à l'érosion du fonds de commerce de la CEIDF et proposer des moyens à mettre en œuvre afin de l'endiguer ? Ne serait-il pas préférable qu'il développe enfin une véritable politique commerciale à long terme et non pas une succession perpétuelle de coups commerciaux ? Ne serait-il pas judicieux qu'il impulse enfin une politique clientèle jeune intelligente, par exemple ?

→ Ne devrait-il pas œuvrer pour que le réseau soit doté

d'effectifs en nombre suffisant pour assurer son développement ? Poser ces questions, c'est évidemment y répondre.

Mais il préfère se laisser aller à son penchant naturel et, dans sa lancée, tout y passe : **Sud** mettrait en péril l'entreprise, contribuerait à alourdir les processus. G. Lebrun va même jusqu'à nous reprocher ses propres choix de gestion. Au mépris de la loi - avant même toute consultation du Comité d'entreprise - la CEIDF aurait investi 1 M€ dans des tablettes numériques. Le directoire reproche aujourd'hui à **Sud** de ne pas pouvoir les distribuer dans le réseau. C'est énorme, non ?

Manifestement, **Sud** 1ère OS de la plus importante Caisse d'épargne, c'est le caillou dans la chaussure dont le directoire voudrait se débarrasser au plus vite. Peu importe la manière. **Sud** défend les salariés sans compromission et cet «empêcheur de tourner en rond» dérange nos dirigeants.

Pourquoi tant de haine ?

Quand **Sud** signe des accords, il les fait respecter y compris avec l'aide de la justice. Ainsi, en 2012, nous avons obtenu le versement d'un complément d'intéressement conséquent alors que les deux autres signataires de l'accord, ceux-là même qui définissent leur action «d'accompagnement critique» ne bougeaient pas le petit doigt.

Sud ne ménage pas sa peine pour informer, dénoncer et combattre y compris par la voie judiciaire la politique sociale et commerciale à la CEIDF lorsqu'il y a lieu.

Nos élus ont voté en CE et aux CHSCT une action en justice pour faire reconnaître la déloyauté de l'employeur lors de la réorganisation de la BDD et la continuation d'un processus à notre sens inachevé. Les CHSCT demandaient également une étude des risques psychosociaux liés à la réorganisation.
.../...

Le tribunal nous a déboutés pour ne pas avoir saisi le juge plus tôt. Mais avons-nous eu tort d'agir et exercer nos prérogatives d'élus ? Non, bien au contraire. Durant 6 mois, la direction s'est refusée à répondre aux principales questions arguant qu'il fallait attendre la mise en place de la réorganisation, nous répétant à loisir qu'il fallait lui faire confiance.

Or, contrairement aux syndicats «facilitateurs», nous n'accordons aucun crédit, *a priori*, au directoire. Chacun a pu mesurer le résultat calamiteux de cette réorganisation avec une confusion qui a atteint son paroxysme.

Après la Loi de Sécurisation de l'Emploi qui restreint les droits des salariés mais aussi les prérogatives des Instances Représentatives du Personnel, d'autres funestes projets sont en gestation. Un projet du gouvernement notamment qui, s'il voit le jour, permettrait de conclure des accords dérogatoires à la Loi (évidemment dans un sens défavorable aux salariés).

Dans ce contexte, ne pas donner sa voix aux «facilitateurs de vie» des patrons, mais voter pour des syndicats dignes de ce nom, est pour chacune et chacun, non seulement le bon choix mais un geste salutaire.

DERNIÈRE MINUTE :

Déclaration liminaire des élus Sud lors de la réunion du Comité d'entreprise du 10 décembre 2014

Monsieur le président,

Le 28 novembre dernier, Mme Desaulles attirait votre attention sur l'attitude répréhensible du directeur du réseau au cours des différentes réunions des cadres. Aujourd'hui, ce dernier accuse *Sud* de bloquer la distribution de tablettes numériques, prétendument achetées par la CEIDF pour 1 M€.

Nous souhaitons vous rappeler, à toutes fins utiles, qu'en janvier 2014 les élus du Comité d'entreprise votaient un délit d'entrave regrettant, notamment, qu'après des demandes d'information/consultation (en octobre ainsi qu'en novembre et décembre 2013) avant toute mise en œuvre sur le développement de ce qu'il est convenu d'appeler l'entreprise numérique et les incidences que pourrait avoir ce projet global sur :

- l'organisation du réseau commercial ;
- le maillage agences ;
- le format des agences ;
- les métiers composant l'agence ;
- l'emploi, les rémunérations et classifications.

La Caisse d'épargne Ile-de-France s'est refusée à présenter tout dossier aux élus.

Pire encore, la CEIDF n'a, depuis janvier 2014, entrepris aucun processus d'information en vue de consultation sur le déploiement des tablettes numériques dans les agences du réseau, ses incidences sur l'organisation du travail ou les emplois dans le réseau, notamment.

Le CE n'a nullement l'intention de se livrer à des prétendues manoeuvres de blocage ou de paralysie du projet "d'entreprise numérique". Il revendique simplement l'exercice de prérogatives qui lui sont reconnues par la loi, et notamment celle d'obtenir la suspension provisoire et temporaire d'un projet jusqu'à ce qu'une véritable et complète information-consultation du CE ait eu lieu"

Aussi, il est particulièrement malvenu de la part du membre du directoire en charge de la BDD de venir, aujourd'hui, nous reprocher son incurie.

Le 11 décembre 2014 / Le secrétariat Sud

Jean-Philippe Bastias - Valérie Boisliveau - Jérôme Bonnard - Christine Deldicque - Martine Desaulles - Bettina Larry - Olivier Le Saëc - Françoise Quelen - Philippe Salvador - Patrick Saurin - Jean-Marie Zemliakoff

N°31/2014

J'ADHÈRE AU SYNDICAT SUD-BPCE

NOM PRENOM

SEXE

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE PERSONNELLE

EMAIL PERSONNEL ET/OU PROFESSIONNEL :

FONCTION

AFFECTATION

CLASSIFICATION.....

COTISATION MENSUELLE (0,40% DU SALAIRE NET).....

JE M'ENGAGE A PAYER MA COTISATION.

LE A

SIGNATURE

